






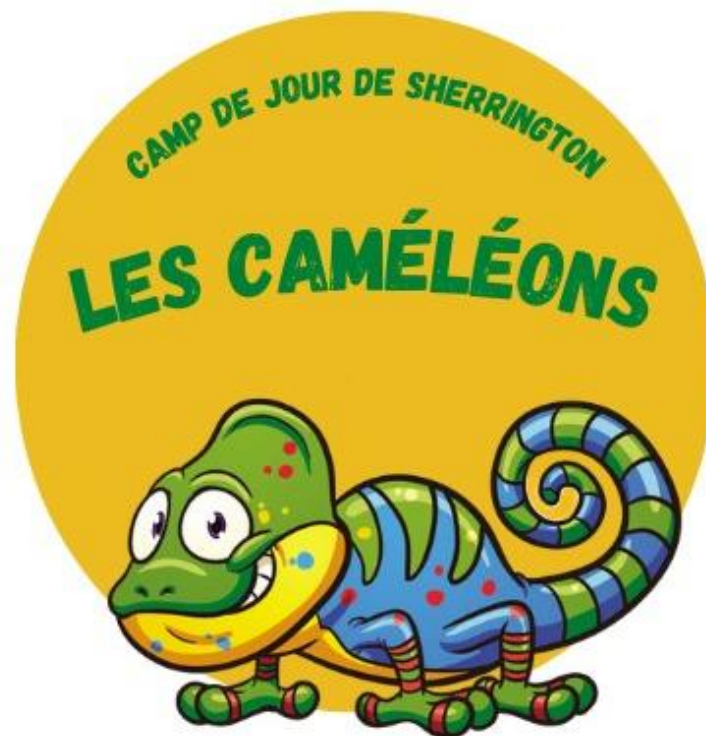
Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington  
236, rue Saint-Patrice  
Saint-Patrice-de-Sherrington (Québec) J0L 2N0

450-454-4959 

reception@sherr.ca 

www.st-patrice-sherrington.com 

# GUIDE DU PARENT



SAINT-PATRICE-DE  
**SHERRINGTON**

**Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington**

236 rue Saint-Patrice

Sherrington (Québec) J0L 2N0

Téléphone : 450-454-4959

Courriel : [campdejour@sherr.ca](mailto:campdejour@sherr.ca)



*Saint-Patrice-de-Sherrington, le 26 mars 2026*

Chers parents,

C'est le temps d'inscrire votre (vos) enfant(s) au camp de jour. Notre équipe d'animateurs certifiés prépare un été divertissant rempli d'activités de toutes sortes.

Nous devons procéder au principe du « premier arrivé – premier servi » pour les citoyens de Sherrington d'abord et par la suite, si les groupes sont incomplets, le même principe s'appliquera pour les enfants des villes avoisinantes.

Nous avons le plaisir de collaborer, encore cette année avec Planitou, une entreprise permettant aux camps de jour de suivre les présences de façon interactive et de communiquer avec les familles. Simple à utiliser, la plateforme est dédiée à la sécurité des enfants et permet de consigner une foule de renseignements, auxquels les parents ont accès en tout temps. Suite à l'inscription de votre (vos) enfant(s), et ce, avant le début du camp, un courriel vous parviendra afin de compléter la fiche santé via Planitou.

L'inscription au camp de jour sera ouverte sur le site internet de la municipalité **à partir du 6 avril**. Il est très important de respecter la **date limite des inscriptions du 7 mai**.

Les inscriptions aux sorties ainsi que le paiement du chandail à l'effigie du camp de jour 2026 de la municipalité pourront être effectués à l'onglet Loisirs du site internet dès le **6 avril** suite à l'inscription au camp de jour.

C'est avec votre collaboration que nous pourrions améliorer notre service de camp de jour.

Merci de votre confiance.

Yves Boyer  
Maire



## TABLE DES MATIÈRES

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX .....	4
ENDROIT .....	4
STRUCTURE D'ENCADREMENT DU CAMP DE JOUR .....	4
SPÉCIFICATION ET MATÉRIEL REQUIS .....	4
CRÈME SOLAIRE.....	4
OBJETS PERDUS .....	4
BICYCLETTE .....	4
HORAIRE DE LA JOURNÉE .....	5
ARRIVÉE .....	5
DÉPART .....	5
FRAIS DE RETARD .....	5
ABSENCE .....	5
REPAS ET COLLATION .....	5
SANTÉ ET SÉCURITÉ.....	6
FICHE SANTÉ PLANITOU .....	6
MALADIE.....	6
ADMINISTRATION ET ENTREPOSAGE DE MÉDICAMENTS.....	6
ACCIDENT/URGENCE .....	6
ALLERGIES.....	6
CODE DE VIE .....	7
AMÉLIORATION CONTINUE .....	7



# RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

## ENDROIT

Centre Multi-Récréatif André-Giroux  
234 A rue des Loisirs  
Sherrington (Québec) J0L 2N0  
Téléphone : 450-454-4959 poste 101

## STRUCTURE D'ENCADREMENT DU CAMP DE JOUR

Afin que votre enfant puisse bénéficier d'activités stimulantes et sécuritaires, une équipe est présente durant toute la période estivale.

La coordonnatrice ou le coordonnateur ainsi que l'animatrice ou l'animateur du camp sont responsables de l'animation quotidienne et du bon déroulement et de l'organisation des activités.

Il ou elle se fera un plaisir de répondre à vos questions, mais sa priorité demeure la supervision et l'encadrement du groupe à sa charge.

L'horaire de la semaine vous parviendra quelque jour à l'avance.

## SPÉCIFICATION ET MATÉRIEL REQUIS

Votre enfant passera ses journées à jouer, bouger, bricoler et s'asseoir par terre. Il est donc préférable qu'il soit habillé confortablement, de manière à pouvoir pratiquer toutes sortes d'activités. Afin de nous assurer du bon déroulement des activités, nous demandons que votre enfant soit **autonome aux toilettes** et qu'il apporte ce matériel tous les jours :

### TENUE VESTIMENTAIRE

- Tenue sportive et adéquate pour jouer ;
- Une casquette ou un chapeau ;
- Espadrilles ou souliers pour les activités sportives ;
- Vêtements appropriés selon la température ;

### CONTENU DU SAC À DOS

- Boîte à lunch ;
- Bouteille d'eau, de préférence réutilisable ;
- Si vous le jugez pertinent, vous pouvez envoyer des vêtements de rechange ;
- Maillot de bain et serviette (prévoir un sac plastique pour le maillot mouillé) ;
- Crème solaire.

Nous vous prions de bien identifier tous les vêtements et les effets personnels de votre enfant. Nous ne sommes pas responsables des objets perdus.

Évitez d'apporter des objets personnels ou de valeur (jouets, matériel électronique) qui pourrait être perdue ou brisée. Éviter le port de bijou par mesure de sécurité et risque de perte ou de vol.

## CRÈME SOLAIRE

Nous vous demandons que votre enfant ait déjà reçu une première application de crème solaire à son arrivée au camp de jour. Le parent doit s'assurer que l'enfant ait toujours en sa possession un contenant de crème solaire identifié à son nom et approprié à son type de peau. Aucun don de crème, ni par le camp de jour ni par les autres camarades, ne sera autorisé, afin d'éviter les risques d'allergies. Des périodes d'applications seront prévues à l'horaire.

## OBJETS PERDUS

Sur le site du camp de jour, une table ou un bac d'objets perdus sera mis à votre disposition. Toutefois, nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou volés.

## BICYCLETTE

Tous les enfants qui se déplacent jusqu'au camp de jour à bicyclette doivent s'assurer d'avoir un cadenas et de bien le verrouiller dans les supports et espaces appropriés. La municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington n'est pas responsable des bris ou des vols.



## HORAIRE DE LA JOURNÉE

Toutes les activités se déroulent du lundi au vendredi entre 9 h et 16 h, à moins d'avis contraire ou de jour férié.  
Le détail de la programmation, il vous parviendra quelque jour à l'avance.

## ARRIVÉE

La politique d'accueil et de départ a pour but d'assurer la sécurité maximale de votre enfant en facilitant l'encadrement de ce dernier lors des transitions d'arrivée et de départ.

L'accueil du matin ainsi que le départ en fin de journée se fait au Centre Multi-Récréatif, à moins d'avis contraire.

Lors de son arrivée au Centre Multi-Récréatif, l'enfant doit donner sa présence à la coordonnatrice ou au coordonnateur à la table d'accueil qui notera l'heure d'arrivée.

Les enfants qui ne sont pas inscrits au service de garde doivent se présenter entre 9 h et 10 h le matin.

Si vous avez une consigne particulière à transmettre au moniteur de votre enfant, vous pouvez le faire à ce moment ou via l'application Planitou.

Le camp de jour ne sera pas responsable des enfants qui arrivent avant l'ouverture et qui ne sont pas inscrits au service de garde.

## DÉPART

Le départ pour les enfants inscrits au camp de jour régulier sans le service de garde est à 16 h.

Le départ pour les enfants inscrits au service de garde se situe entre 16 h et 17 h 30 du lundi au jeudi et **entre 16 h et 17 h le vendredi**.

Afin d'assurer le contrôle des départs et d'assurer la sécurité de tous, veuillez passer par l'accueil pour venir chercher votre enfant, et ce, en tout temps.

L'enfant inscrit au camp de jour ne peut partir seul sans que le parent ait rempli le formulaire d'autorisation de départ de l'application Planitou. Dans le cas où vous désiriez laisser votre enfant quitter par ses propres moyens vous devez l'avoir spécifié sur l'application.

Pour autoriser d'autres personnes que les parents à venir chercher l'enfant (famille, amis, etc.), veuillez inscrire le prénom, le nom ainsi que les coordonnées téléphoniques des personnes sur le formulaire d'autorisation de départ. Si vous devez modifier des informations au cours de l'été, il est toujours possible de le faire sur l'application Planitou ou en cas d'urgence veuillez communiquer avec la municipalité au 450-454-4959 poste 101 ou [campdejour@sherr.ca](mailto:campdejour@sherr.ca).

Que ce soit dans le cadre du service de garde ou non, le parent de l'enfant doit se présenter à la personne responsable des présences pour confirmer le départ. Cette personne aura en sa possession une liste sur laquelle sera indiqué le nom des personnes autorisées à ramener l'enfant à la maison. L'heure de départ ainsi que la personne venant chercher l'enfant sont notées tous les jours.

## FRAIS DE RETARD

Des frais de retard seront facturés advenant le non-respect des heures de départ.

## ABSENCE

Nous ne prenons pas sous notre responsabilité le contrôle des absences de votre enfant. Aucune gestion des absences n'est effectuée par le Camp de jour. Ceci dit, nous prenons en charge votre jeune à partir de 7 h pour les enfants inscrits au service de garde ou après, au moment de son arrivée sur le site. Par contre, s'il est absent, vous ne serez pas contacté par les responsables. Il n'est donc pas nécessaire de nous avertir lors de l'absence de votre enfant.

## REPAS ET COLLATION

L'encadrement du dîner est supervisé en tout temps par le personnel d'animation. Les repas ne sont pas fournis. Il y a un réfrigérateur sur le site du camp de jour. Prévoir des repas qui se mangent facilement à l'extérieur.

Le partage de nourriture entre les enfants est formellement interdit, en raison des intolérances et allergies alimentaires.



# SANTÉ ET SÉCURITÉ

## FICHE SANTÉ PLANITOU

Nous avons encore cette année le plaisir de collaborer avec Planitou, une entreprise permettant aux camps de jour de suivre les présences de façon interactive et de communiquer avec les familles. Simple à utiliser, la plateforme est dédiée à la sécurité des enfants et permet de consigner une foule de renseignements, auxquels les parents ont accès en tout temps.

Suite à l'inscription de votre (vos) enfant(s), et ce, avant le début du camp, un courriel vous parviendra afin de compléter la fiche santé via Planitou.

La Fiche santé contient les informations essentielles à la sécurité de l'enfant sur une approche particulière dans le cas d'un enfant ayant un besoin particulier d'encadrement. Elle doit être reçue avant le début du camp de jour.

Les numéros de téléphone en cas d'urgence sont très importants. Il est donc primordial de bien les indiquer et de communiquer tout changement en utilisant l'adresse suivante : [campdejour@sherr.ca](mailto:campdejour@sherr.ca) ou par téléphone au 450-454-4959 poste 101.

## MALADIE

Pour son bien-être personnel et celui des autres enfants, nous vous demandons de garder à la maison votre enfant s'il est fiévreux ou s'il a une maladie contagieuse. Tout jeune dont l'état de santé est précaire, qui n'est pas en mesure de suivre les activités et qui demande des soins, sera retourné à la maison. Vous recevrez un téléphone de la part de la coordonnatrice vous demandant de venir chercher votre enfant sur le site.

## ADMINISTRATION ET ENTREPOSAGE DE MÉDICAMENTS

Pour protéger la sécurité des enfants et la responsabilité du personnel, et pour ne pas substituer à la responsabilité et à l'expertise parentale ou médicale, la municipalité n'assumera aucun service et aucune responsabilité quant à l'administration et à la gestion de prise de médicaments dans le cadre du camp de jour. Veuillez utiliser des solutions alternatives pour la médication de vos enfants.

Notez que l'épinéphrine ou adrénaline ainsi que tout autre médicament nécessaire aux premiers soins d'urgence seront administrés, si nécessaire. Lorsque l'enfant est reconnu allergique, par mesure de sécurité, l'auto-injecteur doit être en tout temps porté sur l'enfant. Vous devrez fournir à votre enfant une pochette ventrale qu'il aura toujours sur lui et qui contiendra son auto-injecteur (ou tout autre médicament qui doit être administré en cas d'urgence) avec la prescription du médecin. La prescription doit être apposée sur l'auto-injecteur ou sur la boîte.

Seuls des médicaments d'ordonnance, par voie buccale, accompagnés d'une prescription médicale valide seront acceptés.

Le parent est invité à s'adresser au responsable du Camp de jour pour toute particularité en lien avec la médication de son enfant.

## ACCIDENT/URGENCE

Lors d'une situation urgente, l'animateur administrera les premiers soins et contactera les parents ou les personnes-ressources indiquées sur la fiche santé, d'où l'importance de donner des numéros de téléphone valides avec des accès rapides aux parents. Si la vie de votre enfant est en jeu, le service d'urgence sera contacté avant toute autre personne. La Municipalité n'est pas responsable des blessures encourues lors des activités. Les dépenses occasionnées, suite à une blessure survenue durant la pratique d'une activité, sont assumées en totalité par le parent.

## ALLERGIES

Les allergies alimentaires se faisant de plus en plus fréquentes, nous vous demandons d'être attentifs aux aliments contenant des substances allergènes (arachides, noix, kiwis, œufs...). Conscientisez votre enfant à l'importance de ne pas partager son lunch avec ses amis et de ne pas accepter la nourriture des autres enfants. Au cours de l'été, vous recevrez des mémos vous rappelant les allergies en conséquence des enfants à risque inscrits. C'est dans une optique de prévention que nous vous demandons de prendre ces précautions. Pour notre part, nous nous assurerons d'apporter également des mesures préventives.



## CODE DE VIE

Afin que tous les enfants aient la chance de vivre une expérience agréable au camp, certaines règles doivent être respectées. Le code de vie s'applique à tous les participants et vise l'harmonie au sein du groupe.

Si nous voulons atteindre ce but, le Camp de jour et les familles doivent travailler ensemble à l'application de ces règles. Les parents et leurs enfants sont donc sollicités à travailler en équipe avec les employés du camp de jour.

Prenez quelques instants pour lire attentivement ces règles avec votre enfant.

- Je respecte les autres enfants et les animateurs qui fréquentent le camp de jour. Je fais donc attention aux mots que j'utilise et aux gestes que je porte.
- Je respecte les consignes qui me sont données par les animateurs.
- Je suis bon joueur. J'accepte la défaite et je reste poli dans la victoire. Je joue pour le plaisir. Je suis sécuritaire dans mes actions.
- Je laisse tous mes jouets ou objets personnels à la maison, afin d'éviter de les briser ou de les perdre.
- Je n'use d'aucune violence. Aucune parole ni aucun geste violent ne sera toléré.
- J'apporte ma bonne humeur tous les jours. Mon sourire est le plus beau cadeau que je puisse faire aux autres.

En cas de manquement grave à ce code de vie, des mesures disciplinaires seront appliquées. Ces mesures graduent d'une simple rencontre avec les parents à l'expulsion complète du camp de jour, sans remboursement.

Un trouble sérieux de comportement peut conduire immédiatement à l'application de mesures disciplinaires, et ce, sans que les avertissements aient été appliqués. L'intérêt général primera toujours sur l'intérêt particulier. Cette procédure est non négociable et a pour but d'assurer un environnement sécuritaire et agréable pour tous les enfants du camp.

<b>1er avertissement</b>	Discussion afin de sensibiliser l'enfant au comportement fautif qu'il a commis ;
<b>2e avertissement</b>	Discussion sur les conséquences négatives que peut apporter une autre mauvaise conduite ;
<b>3e avertissement</b>	Journée de réflexion ;
<b>4e avertissement</b>	Rencontre avec la coordonnatrice ou le coordonnateur, l'enfant, le parent ;
<b>5e avertissement</b>	Suspension pour une journée ;
<b>6e avertissement</b>	Expulsion du camp de jour pour le reste de l'été.

Il est évident qu'avant de procéder à un premier avertissement, les animateurs auront tenté de corriger la situation, le plaisir étant notre principale mission, par contre, dans le cas de situations que nous jugeons inacceptables, les parents seront automatiquement avisés et des mesures seront prises en conséquence.

Afin de lui fournir un encadrement le plus adéquat possible, nous vous demandons de mentionner les particularités de votre enfant sur le formulaire à compléter lors de l'inscription. Toutes les informations demeureront confidentielles et ne serviront qu'à adapter notre intervention et l'environnement aux besoins de l'enfant.

## AMÉLIORATION CONTINUE

Dans un objectif d'améliorer notre offre de service de camp de jour, nous invitons les parents à compléter un sondage de satisfaction qui vous sera remis avant la fin de la saison estivale.